



**SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 064-216401406-20220415-14\_14\_04\_2022-DE

**DELIBERATION N° 14**

L'an deux mille-vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 8 avril 2022

**Membres présents** : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - M.EVENE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - A.DARTIGUES - J.DARRIGADE - C.DOS SANTOS - J.WEBER - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - B.GERY - E.DEITIEUX - C.MARTIN - M.BECRET - F.BILLARD - J.RANCE - H.ETCHENIQUE -

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G. LASSABE donne pouvoir à J.DARRIGADE  
C.DUFOUR donne pouvoir à F.GONZALEZ  
X.BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ  
MA THEBAUD donne pouvoir à J.RANCE  
D.LAVIGNE donne pouvoir à H.ETCHENIQUE  
A.VALETTE donne pouvoir à M.EVENE  
S.PUYO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

**Secrétaire de séance** : JP ALPHA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire explique qu'afin de faire face au redémarrage des activités liées aux différentes manifestations et événements sur la commune et à l'augmentation des activités de logistique engendrée pour le service Fêtes et Cérémonies, il propose au Conseil Municipal de créer, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2022 un emploi non permanent à temps complet sur le grade d'adjoint technique (catégorie C).

La rémunération de cet emploi serait fixée par référence à l'indice brut 371, majoré (au 1<sup>er</sup> avril 2021) 343.

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet :**  
**Recrutement  
emploi non  
permanent**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**. Décide :**

- la création pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2022 d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet.
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 371 majoré (au 1<sup>er</sup> avril 2021) 343.
- . Autorise** le Maire à signer le contrat de travail.
- . Précise** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 15 avril 2022  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ

